

PROCES – VERBAL COMMISSION PLENIERE REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : samedi 13 juin 2020
A : 10h00 (Fin : 12h00)
Lieu : Visio Conférence

Présents : Messieurs, B.LEBRETON, Y.HERVIAUX, M. HAYE, M.BESNARD, J. AVRIL,
P. RAMPILLON, R. POUDELET, J. L'HOURL, M. BOUGER, J-P LEBRUN, B. GOUAZE

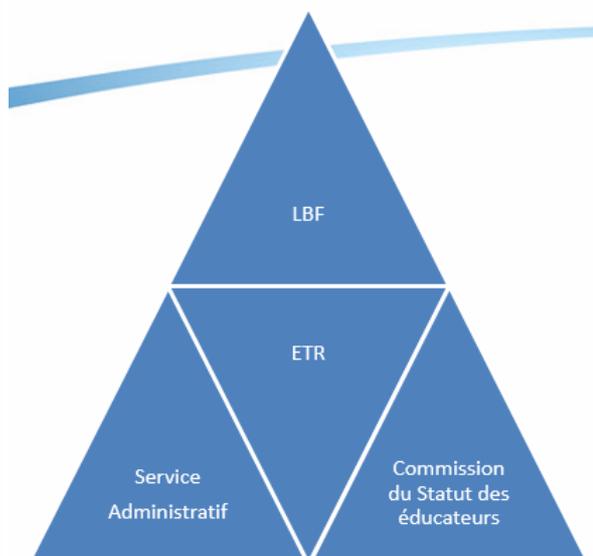
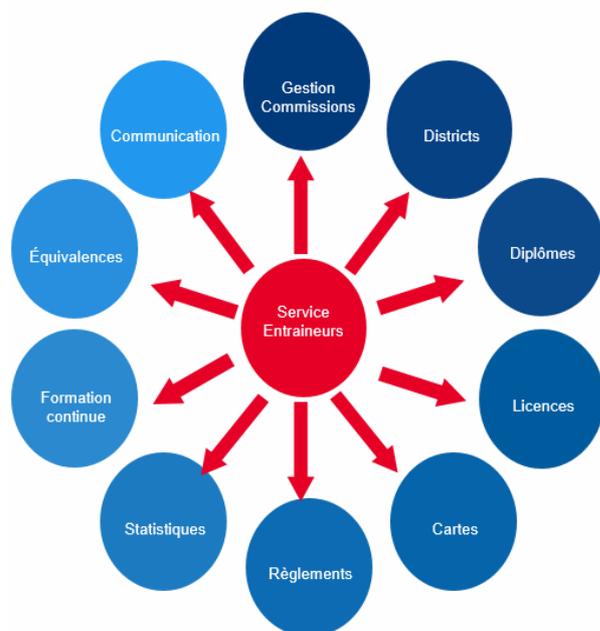
Assistent : Messieurs, S. VALENTIN, C.COUE, Y.LE COCQ – Madame S. LECART

Excusé : Monsieur P.RAZER

La Président de la commission ; Bernard LEBRETON, présente l'ordre du jour et donne la parole à chacun des membres afin de faire le tour de chaque situation lors de cette période délicate.

1 Service entraîneurs et la commission du Statut des éducateurs et entraîneurs de football

Stéphane VALENTIN effectue une présentation rapide des membres de la commission et un rappel du rôle, des compétences et des objectifs du service « entraîneur ».





La Commission du Statut a compétence pour...

- Homologation de tous les contrats, avenants
- Enregistrement des licences techniques (BEF ; BMF ; CFF)
- Veiller à l'application du Statut
- Tenter de concilier les parties en cas de conflit contractuel
- Statuer sur toutes réclamations

Contact : s.lecart@footbretagne.fff.fr



La Section équivalence a compétence pour...

- Attestations pour les titulaires d'un diplôme UEFA souhaitant exercer en France
- Passerelle(s) anciens/nouveaux diplômés BEES 1, AS, Initiateurs
- Attestations DESJEPS mention « Football »
- Dispositions particulières relatives aux candidats en situation de handicap à l'entrée en formation d'éducateur.

Contact : irff@footbretagne.fff.fr



2 – Etudes des Documents

La commission effectue un retour sur l'ensemble des documents réalisés et modifiés lors de la réunion restreinte du 19 mai 2020.

Bernard LEBRETON précise qu'aucune modification réglementaire ne sera effectuée avant l'assemblée générale du 05 décembre 2020.

⇒ **Tableau Synoptique des obligations**

Equipe	Obligations de diplôme ou de formation
N3	D.E.S
R1	BEF (contrat de travail) CDI (minimum 5H00) sauf pour les clubs qui emploient des contrats fédéraux (17H30 minimum en CDD)
R2	BEF
R3	CFF3
D2 Féminines	BEF
R1 Féminines	BMF
R2 Féminines	Formation CFF3
R1 Futsal	Module Perfectionnement Futsal
R2 Futsal	aucun diplôme
U19 R1	CFF3
U19 Nat	BEF ou DES
U18 R1	BMF
U18 R2	CFF3
U17 R1	CFF3
U17 R2	CFF3
U17 Nat	BEF ou DES
U16 R1	BMF
U16 R2	CFF3
U15 R1	CFF2
U15 R2	CFF2
U14 R1	CFF2
U14 R2	CFF2

Amendes en cas d'absence

Niveau d'Equipe	Amende
R1	170 €
R2	85 €
R3	50 €
R1 Féminines	85 €
R2 Féminines	50 €
R1 Futsal	50 €

Pour les équipes de jeunes qui accèdent en cours de saison à un niveau supérieur, la dérogation sera automatiquement accordée sans démarche administrative.



⇒ **Statut Régional des éducateurs**

Cf Annexes

⇒ **Demande de dérogation Régional**

Cf Annexes

La commission fait un rappel sur les différentes façons d'obtenir une dérogation ainsi que les sanctions encourues par les clubs.

La commission précise que les dérogations sont accordées sur le principe suivant :

- ⇒ Accession
- ⇒ Promotion interne
- ⇒ Divers : formation ou certification annulée (covid19) – Départ entraîneur en cours de saison - ...

Suite à la pandémie, une proposition est faite à la commission pour les différents championnats. La formule étant « être bienveillant mais vigilant ». Le service formation fournira les inscriptions faites sur les sessions annulées de Mars à juillet 2020 afin de vérifier les dires des clubs.

3 – Etudes des demandes de Dérogations

Trois demandes de dérogations sont présentées à la commission :

- **R2 Seniors** (District 29)
Le club de l'Entente Sportive Portsall Kersaint demande une dérogation pour Hervé QUIVORON, entraîneur de son équipe R2 pour la saison 2020/2021.
Suite à son accession lors de la saison 2018/2019, la commission accorde pour cette dernière saison la dérogation avec obligation d'avoir un entraîneur titulaire du BEF pour la saison 2021/2022.
- **R3 Seniors** (District 22)
Le club du FC La Croix Corlay demande une dérogation pour Thomas LE FEVRE (entraîneur/joueur) ayant les formations CFF2 et CFF3 pour la saison 2020/2021.
La commission accorde la dérogation dans le cadre de la promotion interne sous réserve de l'inscription de ce dernier à la certification CFF3 du 16 octobre 2020.
- **R1 Seniors Féminine** (District 56)
Le club de l'Union Sportive La Gacilly accède à la R1F pour la saison 2020/2021.
Le club demande une dérogation pour son nouvel entraîneur, Christian CHEFDOR qui possède son AS et passe les tests de sélection en BMF pour la saison 2020/2021.
La commission accorde la dérogation pour la saison 2020/2021.

4 – Formation continue

Christophe COUE et Yvan LE COCQ effectuent un retour sur les formations de la saison 2019/2020.

Tableau Prévisionnel des formations continues :

Formation	Dates	Thèmes	Lieu
1	31/08 au 01/09/2020	ATT/GDB	Ploufragan
2	26 et 27/10/2020	Resp Technique	Ploufragan
3	07 et 08/12/2020	DEF	Ploufragan
4	04 et 05/01/2021	Prep Physique	Ploufragan
5	19 et 20/02/2021	Futsal	Ploufragan
6	27 et 28/03/2021	Préfo	Ploufragan
7	04 et 05/06/2021	Prep Mental	Ploufragan
8	25 et 26/06/2021	Beach Soccer	Le Rheu

Pour rappel, les entraîneurs titulaires du BEF, BMF, BEES1 doivent effectuer leur formation de 2 jours tous les 3 ans sous peine d'être en infraction.

5 Cartes d'accréditations

La commission souhaite que les entraîneurs seniors (Masculins, féminins) se munissent lors de chaque match officiel de leur carte d'accréditation lors des compétitions régionales seniors. (R1, R2, R3, Coupe)

Cette mesure va permettre de lutter contre les « prêts de nom » et surtout faciliter le rôle de l'arbitre lors d'une rencontre. L'entraîneur est le seul habilité à pouvoir communiquer lors d'un match.

Par conséquent, les entraîneurs devront **être identifiés sur Footclub 15 jours avant le début d'une compétition** de la saison afin de fabriquer et d'envoyer les cartes d'accréditation aux clubs. Seuls les entraîneurs en règle avec le Statut auront une carte d'accréditation (diplôme requis ou dérogation)

Les cartes d'éducateurs de nos jeunes seront mises en application lors de la saison 2021/2022.

La confection sera faite par les membres de la commission. Pour la distribution, il a été évoqué la distribution dans les différents districts ou l'envoi avec courrier explicatif aux clubs.

La commission sollicite le bureau de la LBF ainsi que la commission des arbitres pour avoir un référent de la CRA pendant les commissions plénières afin de pouvoir échanger sur la mise en place du dispositif et d'accroître la communication entre les éducateurs et les arbitres.



6 – Etude des demandes d'Equivalences

Mr FABRE Jérémy, titulaire du BEES1 a effectué une demande d'équivalence BEF auprès de la commission. Celle-ci refuse cette demande car l'éducateur ne possède qu'une année de licence technique et par conséquent, n'a pas le nombre d'heures suffisant.

Mr LOTTON Aurélien, titulaire du BEES1 a également effectué une demande d'équivalence BEF.

La commission accorde l'équivalence à Mr LOTTON justifie de plusieurs années de licence technique et le félicite pour l'obtention de son Brevet d'entraîneur de Football.

7 – Fonctionnement de la Commission Régionale du Statut des Educateurs

Il a été demandé aux membres de la commission d'identifier un référent du statut pour chaque département pour la réunion du 29 Juin 2020. Ce dernier sera l'interlocuteur de la commission et aura pour rôle de bien identifier les entraîneurs de chaque équipe de son département.

8 – Divers

Après acceptation du Procès-verbal de cette réunion, la commission souhaite mettre un article sur le site de la Ligue et des districts pour communiquer sur les obligations concernant les éducateurs des clubs pour la saison 2020/2021.

Lors de la prochaine Réunion de l'Equipe Technique Régionale (Séminaire de début juillet), les représentants de la commission communiqueront avec l'ensemble des conseillers techniques sur le statut et son évolution (licence animateur, licence éducateur fédéral, intervention lors des formations initiales...)

La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 29 Juin 2020 à 14h en Visioconférence. Cette date sera communiquée à la CRA pour avoir le représentant de cette dernière.

Le Président de la commission présentera un calendrier prévisionnel pour les réunions de la saison 2020/2021.

Bernard LEBRETON remercie l'assemblée.

B. LEBRETON
Président de la Commission